

**MAIRIE DE LORAY**  
**1 Rue de la Mairie**  
**25390 LORAY**

**COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL**

**Séance du 8 novembre 2018**  
**à 20 heures 15**

Sous la présidence de Monsieur Claude ROUSSEL, Maire

**Présents** : Mesdames Chantal MUSSARD, Marcelline VIPREY et Messieurs Jean-Claude BARBIER, Richard MYOTTE et Olivier ROI ;

**Absents excusés** : Madame Mathilde PASSARIN (ayant donné pouvoir à Madame Chantal MUSSARD), Monsieur Francis HENRIOT (ayant donné pouvoir à Monsieur Claude ROUSSEL) et Monsieur Thierry GUYOT-JEANNIN.

**ORDRE DU JOUR**

**CONSOMMATION EAU**

Un point est fait sur la consommation d'eau par les habitants et les volumes facturés par Gaz et Eaux. Le volume facturé est de l'ordre de 47 000 M<sup>3</sup> et notre estimation d'achat d'eau à la Loue est de 57 000 m<sup>3</sup>. Nous revenons à un bon ratio d'efficacité de notre réseau d'eau, nous n'avons plus de fuites importantes.

**ASSAINISSEMENT**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un problème a été rencontré pour une habitation qui n'était pas raccordée alors que la redevance « abonnement au réseau » était réglée depuis des années.

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise POBELLE TP. La commune a réglé la partie sur le domaine communal comme cela a toujours été pratiqué et le particulier a pris en charge la partie sur le domaine privé.

La part communale s'est élevée à 1780 € HT.

Le Conseil Municipal décide de mettre à l'ordre du jour de la prochaine réunion : dans quelle mesure la commune participe aux frais de raccordement au réseau d'assainissement ainsi que la mise en place d'une taxe de raccordement aux réseaux.

**VENTE DE BOIS DE CHAUFFAGE**

La vente de bois de chauffage a produit la somme de 960 € HT, soit une moyenne de 5 € le stère. Il reste des lots non vendus. Les personnes intéressées doivent s'adresser au garde forestier.

**PARCELLE DE BOIS A VENDRE**

Une parcelle de bois est proposée à la vente par un particulier.

La commune va faire une proposition.

**TAXE D'AMÉNAGEMENT**

Par délibération en 2017, le Conseil Municipal a fixé le taux de la taxe d'aménagement à 2,5%.

La DDT informe de la possibilité de changer ce taux.

Le Conseil Municipal décide de le maintenir à 2,5 %.

### **AIRE DE JEUX**

La commune a fait l'acquisition d'un nouvel équipement pour l'aire de jeux.

Un devis a été demandé chez KOMPAN pour la fourniture d'une dalle « grasse sécurité » (sol alvéolé) à poser sous le nouveau jeu.

Ce devis s'élève à 2064 € TTC.

Le Conseil Municipal décide de ne pas accepter ce devis et de trouver un matériau similaire moins cher.

### **SALLE DE LA CURE**

Constatant des interrogations avec l'utilisation de la salle, le Conseil Municipal décide de modifier certains points du règlement.

- Dans la partie location : WEEK-END ; on ajoute : « et jours fériés »
- Pour la partie journée : 9h à 20 h

### **CHEMIN DU CHAMP DES TOITS**

Le Conseil Municipal examine les différents devis.

Ceux-ci n'étant pas calculés sur les mêmes bases (linéaire, largeur, etc), le Conseil décide de demander à chaque entreprise contactée de répondre sur les mêmes critères.

Cette route sera faite en bi-couche et un panneau « Route non déneigée » sera installé.

### **PLATE FORME BOIS DÉCHIQUETÉ**

La communauté de communes envisage la création de plusieurs plates-formes de bois déchiquetés sur son territoire.

Elle recherche du terrain (environ 60 à 70 ares)

Le Conseil Municipal envisage de proposer le terrain en face de la station d'épuration.

### **NOËL et FIN D'ANNÉE**

- Marché de Noël des Ecoles : Vendredi 23 Novembre à 17 h 30 suivi d'un concert à 20 h 30 à l'Église
- Vente des sapins de Noël au profit des écoles : 5 €
- Calendrier de l'Avent du 14 au 23 Décembre
- Repas des Aînés : Vendredi 14 Décembre
- Brûle Sapin : le 11 janvier 2019 (Organisé par LOL)
- Voeux du Maire : Samedi 12 Janvier 2019 avec accueil des nouveaux habitants

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le Mercredi 12 décembre 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

**Le Maire**

**Claude ROUSSEL**